

## Développement Social des Quartiers - Opération Jeunesse 1991 - Réaffectation d'une subvention

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre des Opérations Jeunesse 91 et de la politique gouvernementale en faveur des quartiers socialement défavorisés, ou les projets bénéficiaires d'une convention de quartier, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 85 200 F pour des actions d'accompagnement social dans les quartiers bisontins, dont 50 200 F seront versés directement par cette administration à des associations. La décision a été notifiée par lettre du 29 mai 1991 ; l'aide financière attribuée à la Ville, soit 35 000 F porte sur les actions suivantes :

### Montrapon / Fontaine Ecu

- action Ados de la MPT 10 000 F

### La Grette

- action globale enfance CLSH 5 000 F

- action Jeunes prévention 10 000 F

### Politique de la Ville de Besançon

- sports et réussite : rencontres interquartiers DSQ 10 000 F

Cette dernière subvention a déjà fait l'objet d'ouvertures de crédits en dépenses et recettes par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 1991.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs :

#### \* en recettes

15 000 F au chapitre 945.90/7371 CS 47033

10 000 F au chapitre 945.90/7371 CS 47032

#### \* en dépenses

15 000 F au chapitre 945.90/645 CS 47033

10 000 F au chapitre 945.90/645 CS 47032.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.